



Salaires ouvriers à partir du 1^{er} décembre 2021

FGTB

Bois et ameublement
Ensemble, on est plus forts

**CCT sectorielle 2021 - 2022 conclue avec succès,
les salaires seront augmentés de 0,4 % à partir du 01/12/21.**

Vous trouverez un aperçu de tous les autres points de l'accord, les derniers salaires et les nouvelles du secteur (prime corona, eco-chèques, fins de carrière, ...) SUR notre site www.fgtbboisetameublement.be.

SALAIRES DE BASE à partir du 01/12/2021

	37.20'	38	39	40
cat. I	15,6710	15,3960	15,0020	14,6270
cat. II	15,2540	14,9860	14,6020	14,2370
cat. III	14,8540	14,5940	14,2190	13,8640
cat. IV	14,4080	14,1560	13,7930	13,4480
Cat. V	13,9540	13,7090	13,3570	13,0230

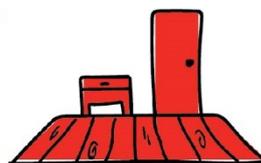
!!! Nous nous attendons également à une indexation des salaires au 1 janvier 2022.

Des questions?

Contactez votre délégué ou votre section régionale CG.

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.



Bois et ameublement

CP 126

